



Communiqué de presse

2 juin 2023

Dominique Potier
Député de Meurthe-et-Moselle

Lancement d'une commission d'enquête à l'Assemblée nationale : pesticides, un combat au long cours

La Commission d'enquête **sur les causes de l'incapacité de la France à atteindre les objectifs des plans successifs de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale et notamment sur les conditions de l'exercice des missions des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire** que je conduirai au second semestre 2023 est portée par le Groupe Socialiste et apparenté dans le cadre du droit de tirage inscrit dans le règlement de l'Assemblée nationale.

Cette Commission d'enquête est un exercice de vérité sur le passé et une contribution utile au moment où le Gouvernement entend renouer avec un plan ambitieux "Ecophyto 2030", convergent avec l'ambition de l'Europe, annoncé par la Première ministre à l'occasion du Salon de l'agriculture le 27 février 2023 et ce, au moment même où la gestion de l'interdiction du S-métolachlore a laissé s'installer le doute sur les intentions réelles du Gouvernement.

Cette Commission d'enquête visera à identifier les causes structurelles et conjoncturelles de l'incapacité à atteindre les objectifs du plan de maîtrise des impacts des produits phytosanitaires sur la santé humaine et environnementale, en particulier depuis une décennie et le rapport de l'INSERM. Elle s'attachera notamment à mesurer la pertinence du pilotage interministériel des priorités d'actions dans les filières et les territoires. Elle visera à rendre visible le jeu des acteurs incarnant la puissance publique et des représentants des intérêts privés dans la définition des objectifs opérationnels et la mise en œuvre des moyens afférents. Elle portera un regard singulier sur les enjeux propres au statut et à la mission des autorités publiques en charge de la sécurité sanitaire et de la recherche. Elle évaluera la performance de l'allocation des crédits publics affectés et la cohérence budgétaire et réglementaire avec l'ensemble des politiques publiques incidentes (PAC et PSN, alimentation, santé, commerce extérieur, droit du sol foncier, eau, industrie...). Elle dressera un tableau des coopérations opérationnelles qui sont engagées à l'échelle européenne. Elle observera comment est pratiquement intégrée l'approche One Health afin de permettre un déverrouillage systémique de ce qui fait encore aujourd'hui obstacle à la réussite du plan Ecophyto.

Cette commission d'enquête visera à identifier le plus clairement possible les facteurs qui conduisent à la persistance d'une forme d'incurie déjà identifiée dans le diagnostic posé en 2014. Face au risque propre aux seules dynamiques de l'opinion et du marché, elle esquissera une politique publique renouvelée capable de réconcilier science et démocratie, souveraineté alimentaire, santé des sols et santé des hommes.

Cette mission confiée par mes collègues s'inscrit dans un travail parlementaire au long cours :

- **Rapport au Premier ministre (2014)** : Il y a dix ans, je rendais au Premier ministre le rapport « Pesticides et agroécologie : les champs du possible », tirant les conclusions de l'échec de la trajectoire de réduction attendue. Je proposais alors soixante-huit recommandations et orientations.
- **Bio-contrôle (2014)** : En janvier 2014 étaient adoptés des amendements permettant le développement des solutions de biocontrôle, comme alternative aux pesticides de synthèse.
- **Phytopharmacovigilance (2014)** : Ce mécanisme unique en Europe a été créé par un amendement que j'ai porté en projet de loi de finances. Il permet à l'ANSES de mesurer d'éventuels effets indésirables de pesticides après leur autorisation de mise sur le marché (AMM). Ce dispositif a permis le retrait de la grande majorité des molécules les plus toxiques (CMR 1 et 2).
- **Phytovictimes (2019)** : Le 31 janvier 2019, j'ai défendu une proposition de loi créant un fonds d'indemnisation « Phytovictimes », institué en 2020. Abondé par la Sécurité Sociale et l'industrie phytopharmaceutique, les victimes sont aujourd'hui prises en compte (136 personnes en 2021). Le combat se poursuit pour une prise en charge totale à l'instar de la législation sur l'amiante.
- **Certificats d'économie de produits phytopharmaceutiques (2019)** : Ils sont, sur le modèle des certificats d'économie d'énergie, un système de bonus-malus. Inscrits dans une proposition de loi en 2017, ils étaient la seule mesure contraignante du dispositif Ecophyto 2. La suppression des sanctions par un décret en 2019 a cassé cet outil innovant au profit d'une séparation de la vente et du conseil, sans effet. En réaction, j'ai déposé un recours au Conseil d'État pour excès de pouvoir du Gouvernement sur le Parlement.
- **Interdiction d'exporter des pesticides proscrits dans l'Union européenne (2020)** : La fin de cette incohérence a été obtenue de haute lutte dans la loi EGalim en 2018, avant d'être supprimée dans la loi PACTE en 2019, pour être finalement validée par le Conseil constitutionnel en 2020, qui nous a donné raison au nom de la justice environnementale.
- **Néonicotinoïdes (2020)** : Opposé à la ré-autorisation des néonicotinoïdes, j'ai fait la démonstration avec le « Plan B comme Betterave », que par les signes de qualité, le partage de la valeur au sein de la filière, la régulation du marché mondial et des innovations agronomiques, nous pouvons réconcilier écologie et économie.

Contact Presse :

Suzanne EVAÏN, 06 44 22 60 45
suzanne.evain@clb-an.fr